



TABLE DE CONCERTATION

→ H25 - #04

MERCREDI 16 AVRIL 2025
15 H 30, A9.61
ORDRE DU JOUR

- | | | | |
|-------|------------------------------|-------|--|
| 0.0 | Procédures | 0.3.2 | Excuses |
| 0.1 | Présidium | 0.3.3 | Adoption |
| 0.2 | Reconnaissance du territoire | 0.4 | Suite des procès-verbaux |
| 0.3 | Procès-verbaux : | 0.5 | Lecture et adoption du présent ordre du jour |
| 0.3.1 | Lecture | | |
-
- 1.0 Affaires exécutives
 - 1.1 Formation *Prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* ([mandat](#))
 - 1.1.1 Rencontre et projet avec la sexologue
 - 1.2 AGEnda 2025-2026 – Calendrier de production ([Adopté](#))
 - 1.2.1 Choix de ou des graphiste(s) ([Résultats du vote](#)) – ([Version avec logo de l'AGECVM](#))
 - 1.2.2 Choix de l'imprimeur
 - 1.2.2.1 Devis reçu ([Héon&Nadeau – Marquis](#))
 - 1.2.2.2 Choix de l'imprimeur
 - 1.2.3 Thème(s) général et mensuels
 - 1.3 Manifestation du 1^{er} mai 2025
 - 1.4 Changement de la couverture collective ([Propositions](#) – [Tableau avec les frais unique](#) – [Mandat proposé](#))
 - 1.5 Entente de fonctionnement entre l'AGECVM – CVM : Reflexion ([Proposition par l'administration](#))
 - 1.6 Comité de suivi : Suivi
 - 1.7 Postes vacants
 - 1.7.1 Responsable à la mobilisation
 - 2.0 Activités des comités
 - 2.1 Groupe FB des comités ([lien](#))
 - 2.2 Production vidéo : SuiviCompléter formulaire Activités des comités
 - 3.0 Délégué-e-s :
 - 3.1 Commission des études du Cégep du Vieux Montréal (1 issu-e technique)
 - 3.2 Conseil d'administration de la Fondation du Cégep du Vieux Montréal (1 issu préuniversitaire)
 - 3.3 Comité CSST (1 délégué-e minimum)
 - 4.0 Ouverture – fermeture de comités
 - 5.0 Finances des comités
 - 6.0 Locaux
 - 6.1 Distribution actuelle
 - 6.2
 - 7.0 Affaires diverses
 - 7.1 Nouveau site web : suivi
 - 8.0 Levée

Si vous ne pouvez assister à cette Table de concertation, n'oubliez pas de nous retourner **une lettre d'excuse modèle** ([.doc](#) ou [.pdf](#)) dûment complétée pour être totalement excusé pour cette Table de Concertation

ORDRE DU JOUR DE LA TABLE DE CONCERTATION H25-04 DU 16 AVRIL 2025
Document disponible sur notre site Internet www.cvm.qc.ca/agecvm



TABLE DE CONCERTATION H25-#01

TABLE DE CONCERTATION

H25 #01

PROCÈS-VERBAL (Projet): 12 FÉVRIER 2025

<u>NOM, PRENOM</u>	<u>COMITES</u>
COMITÉS DE CONCENTRATION	
PRÉSENT	C-Architecture
PRÉSENT	C-C.A.V.É. (Comité AudioVisuel Étudiant)
PRÉSENT	C-C.É.T.I.L.
ABSENT	C-Cinéma d'animation
PRÉSENT	C-Communication
PRÉSENT	C-Création littéraire
PRÉSENT	C-Design d'intérieur
PRÉSENT	C-Design de présentation
PRÉSENT	C-Design industriel
PRÉSENT	C-Génie mécanique
ABSENT	C-Graphisme
PRÉSENT	C-Histoire & civilisation
ABSENT	C-Informatique
ABSENT	C-Langues
PRÉSENT	C-Maintenance Industrielle
ABSENT	C-Optimonde
ABSENT	C-P.L.A.C
PRÉSENT	C-Photographie
ABSENT	C-Sciences de la nature
PRÉSENT	C-Sciences humaines – Actions pour le changement
PRÉSENT	C-Sciences humaines – Questions internationales
PRÉSENT	C-Sciences humaines – Regards sur la personne
PRÉSENT	C-Sciences informatiques et mathématiques
PRÉSENT	C-Soins infirmiers
ABSENT	C-T.É.E.
ABSENT	C-T.É.S.
ABSENT	C-T.T.S.
PRÉSENT	C-Techniques de gestion
MÉTIERS D'ART	
ABSENT	MA-Céramique
ABSENT	MA-Construction textile



TABLE DE CONCERTATION H25-#01

ABSENT	MA-Ébénisterie
ABSENT	MA-Impression textile
ABSENT	MA-Joannerie
ABSENT	MA-Lutherie
EXCUSÉ	MA-Verre
COMITÉS THÉMATIQUES	
PRÉSENT	T-Annyeong from Korea
EXCUSÉ	T-Artistes-Artisans
ABSENT	T-Club de Poterie
PRÉSENT	T-CODA
PRÉSENT	T-Comité féministe
PRÉSENT	T-MCVM (Métal CVM)
PRÉSENT	T-Comité Plein air
PRÉSENT	T-Comité Queer
ABSENT	T-Comité Robotique (ex-C2V2)
PRÉSENT	T-Comité Smash
PRÉSENT	T-EnVIEUXronnement
PRÉSENT	T-Grandeur Nature
PRÉSENT	T-Improvisation
ABSENT	T-Interculturel
PRÉSENT	T-Journal L'Exilé
PRÉSENT	T-La Kayrap
ABSENT	T-Les signets de Sappho
PRÉSENT	T-Libertad
PRÉSENT	T-Oui CVM
ABSENT	T-Radio du Vieux
PRÉSENT	T-S.A.E.
PRÉSENT	T-Vieux-Dragon
BUREAU EXÉCUTIF	
PRÉSENT	X-Bureau Exécutif

0.0 Procédures

Bureau Exécutif (BE) propose l'ouverture de la **Table de concertation H25-01** du 12 février 2025 à 16h00

Architecture appuie

Adopté à l'unanimité

0.1 Présidium

Arts Visuels (PLAC) propose Jacynthe à l'animation, Marilou au secrétariat et Audrey-Anne au senti

BE appuie

Adopté à l'unanimité



TABLE DE CONCERTATION H25-#01

0.2 Reconnaissance du territoire

0.3 Procès-verbaux

0.3.1. Lecture

0.3.2. Excuses

0.3.3. Adoption

0.4 Suite des procès verbaux

RAS

0.5 Lecture et adoption du présent ordre du jour

Expérience ONU (Exp. ONU) propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté

Histoire et Civilisation (Hist. Civ.) appuie

Hist. Civ. propose d'amender l'ordre du jour :

- Déplacer le point 6 - *Locaux* au point 2.0 ;
- Décaler les points subséquents.

Oui CVM appuie

Demande de vote

Adopté à majorité

BE propose de déplacer le point 4.0 – *Ouverture et fermeture de comités* au point 1.7

Comité Métal (MCVM)

Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

1.0 Affaires exécutives

1.1 Bilan 2023-2024 – Présentation par Bruno (Rapport final – Lettre mission)

BE propose de donner le droit de parole à Bruno, le comptable de l'AGECVM, afin de présenter le bilan 2023-2024

PLAC appuie

Adopté à l'unanimité

1.2 Formation *Prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* (Mandat – Formation en ligne)

1.2.1. Rencontre et projet avec la sexologue

PLAC propose que tous les membres des comités suivent la formation en ligne

Plein Air appuie

Adopté à l'unanimité

1.3 Fond de solidarité AGECVM (Procédures – TC A21-04)) – Délégué.e sur le comité

BE propose de nommer Lée Quévillon comme membre du comité FSAGE



TABLE DE CONCERTATION H25-#01

Plein Air appuie

Adopté à l'unanimité

1.4 Retour sur le congrès de la CRUES du 7 au 9 février 2025

PLAC propose que Jacob, un membre de la Table de concertation, fasse une présentation sur le congrès de la CRUES du 7 au 9 février 2025

BE appuie

Adopté à l'unanimité

1.5 Square – Lettre de confirmation

BE propose de présenter la Lettre de confirmation pour le Square

PLAC appuie

Adopté à l'unanimité

1.6 Comité de suivi

BE propose de mandater le comité suivi, d'ici la prochaine TC, de se pencher sur la gestion des locaux, c'est-à-dire la distribution et leur attribution, et de déposer des propositions de fonctionnement claires à la TC H25-02 (5 mars)

PLAC appuie

Adopté à majorité

Représentant les comités de concentration (au moins 1) :

- Paul Bellemarre, Hist. Civ., présente sa candidature au comité de suivi

SMASH appuie ;

- Jacob Proulx-de Lamirande, PLAC, présente sa candidature au comité de suivi

BE appuie ;

La question préalable est demandée

Le présidium juge la demande non-recevable

Oui CVM appelle au présidium

Exp. ONU appui

Vote sur l'appel au présidium :

- **POUR** : 26
- **CONTRE** : 9

L'appel au présidium est accepté

Vote sur les candidatures :

- **Paul Bellemarre** : 15



TABLE DE CONCERTATION H25-#01

- **Jacob Proulx-de Lamirande** : 17
- **Abstention** : 2

La candidature de **Jacob Proulx-de Lamirande comme représentant des comités de concentration sur le Comité de suivi est acceptée à majorité**

Représentant les comités thématiques (au moins 1) :

- Thomas Pilon, SMASH, présente sa candidature au comité de suivi

Optimonde appuie ;

- Justine Miller, Exp. ONU, présente sa candidature au comité de suivi

Libertad appuie ;

- Neptune Brassard, Libertad, présente sa candidature au comité de suivi

Informatique appuie ;

- Paul Bellemarre, **Hist. Civ.**, présente sa candidature au comité de suivi

Exp. ONU appuie ;

- Malik Sabourin, **Maintenance Industrielle**, présente sa candidature au comité de suivi

SMASH appuie.

Vote sur les candidatures :

- **Thomas Pilon** : 19
- **Justine Miller** : 29
- **Neptune Brassard** : 14
- **Paul Bellemarre** : 27
- **Malik Sabourin** : 9

Les candidatures de **Justine Miller, **Paul Bellemarre** et **Thomas Pilon** comme représentant.es des comités thématiques sur le Comité de suivi sont acceptées, ayant chacune reçue le vote de la majorité des comités membres présents**

Représentant le Bureau Exécutif:

La responsable aux affaires internes est de-facto membre de ce comité

- 1.7 Ouverture et fermeture de comités**
BE propose l'ouverture du comité Cosplay



TABLE DE CONCERTATION H25-#01

Improvisation appuie

Adopté à l'unanimité

BE propose que les comités qui ne seront pas en mesure de présenter un procès-verbal et une liste de présences à la TC H25-02 du 5 mars 2025 se verront révoqués par la Table de concertation

PLAC appuie

Adopté à l'unanimité

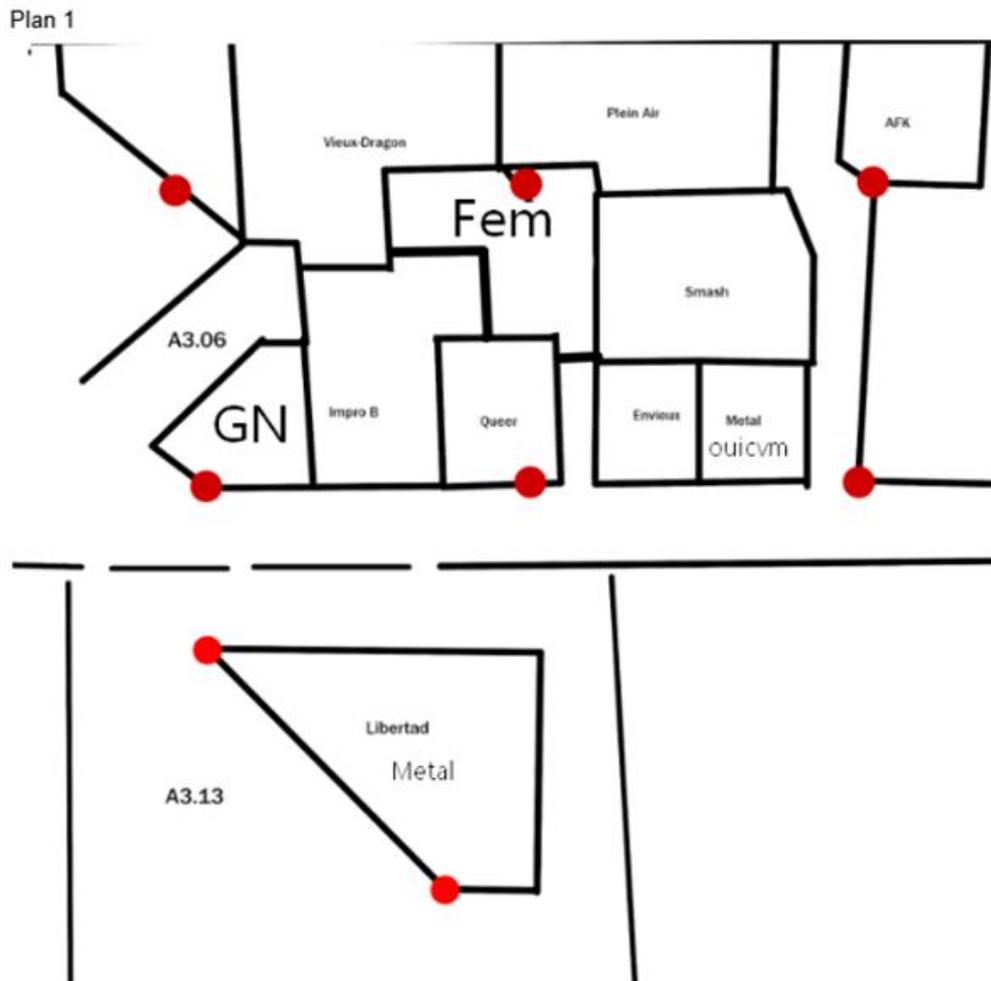
2.0 Locaux

2.1 Distribution actuelle

OuiCVM propose de mandater le comité de suivi des locaux de se pencher sur la proposition suivante :

- Que le comité suivi soit mandaté et travaille conjointement avec les partis concernés pour les locaux.
- Que la disposition des locaux change selon l'un des plans suivants :

Plan 1



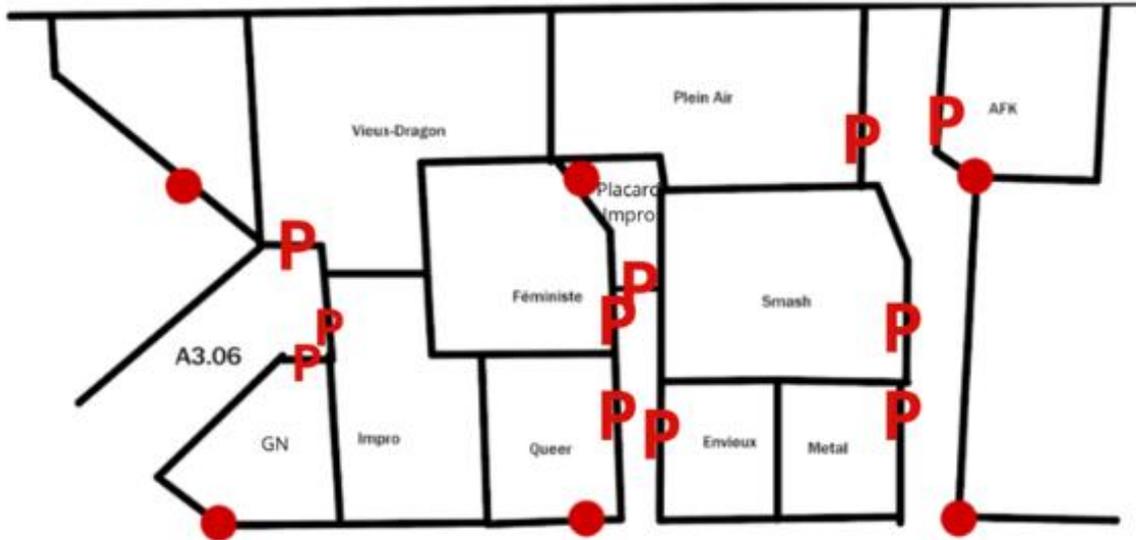
- Que le A3.06a soit attribué au comité grandeur nature ;
- Que le A3.06b soit agrandi et décalé vers le A3.06g ;
- Que le A3.06g soit décalé vers le corridor, que sa porte soit déplacée ;
- Que tous les locaux précédemment mentionnés gardent une superficie totale similaire.



TABLE DE CONCERTATION H25-#01

Plan 2

Plan 2



- Que le A306a soit attribué à GN ;
- Que la porte de Féministe soit déplacée afin de créer un placard de superficie similaire pour impro.



TABLE DE CONCERTATION H25-#01

Plan 3

Partie 1

- Que le comité de suivi trouve un compromis approprié accommodant l'ensemble des partis concernés ;

Ainsi que :

Partie 2

- Qu'une proposition de partage de locaux entre Métal et OuiCVM soit entamée ainsi qu'un partage entre Libertad et Métal et qu'à terme un déplacement se fasse du comité métal dans le local A3.13 ;
- Et que le comité de suivi fasse un compte rendu à la table de concertation.

BE propose que l'on scinde la proposition en deux après le « ainsi que »

Envieuxronnement appuie

Adopté à l'unanimité

Partie 1 :

La partie 1 est adoptée à l'unanimité

Partie 2 :

La partie 2 est adoptée à l'unanimité

BE propose une pause de 20 minutes

Histoire et Civilisation appuie

Adopté à l'unanimité

Début : 19h15

Retour : 19h15

BE propose de traiter le point 5.0 immédiatement

Smash appuie

Adopté à l'unanimité

5.0 Finances des comités

5.1 Budget des comités thématiques

BE propose d'adopter le budget tel que présenté dans le cahier de travail

Expérience ONU appuie

Technique en maintenance industrielle propose de retirer 2000\$ à Expérience ONU pour l'attribuer comme ceci : 600\$ à MCVM et 1400\$ à SAE

SMASH appuie



TABLE DE CONCERTATION H25-#01

OuiCVM propose d'amender la proposition :

- Que l'on retire 1400\$ à Expérience ONU au lieu de 2000\$;
- Que l'on n'attribue pas 600\$ à MCVM.

Expérience ONU appuie

Plein air propose de donner le droit de parole à Théo

Appuyé par Photo

Adopté à l'unanimité

Expérience ONU propose d'amender la proposition :

- Que l'on attribue 1185\$ à SAE au lieu de 1400\$;
- Que l'on attribue 215\$ à Kayrap.

Appuyé par Kayrap

Adopté à majorité

OuiCVM propose de retirer 100\$ à Plein Air pour attribuer 50\$ à Cosplay et 50\$ à OuiCVM

Appuyé par Expérience ONU

Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

5.2 Budget des comités de concentration

BE propose d'adopter le budget des comités de concentration tel que présenté dans le cahier de travail

TTS appuie

Histoire et Civilisation propose d'adopter le budget tel que présenté dans le tableau suivant :

	Solde A24	Budget Demandé	Budget Proposé	Intrant	Extrant	Proposition	
MA : Verre	297,29	352,71	141,11	150		291,3	
Architecture	-190,51	15240,51	6097,15		2147,15	3950	
CAVE	1103,01	696,96	278,83	220		478,83	
Loisir	522,74	1808	595,2	529,15		1124,26	
Design Int.	5194,5	1855,5	742,32	300		1042,32	
HetC	707,58	893,42	357,42	340		697,42	
Maintenance Indus.	0	550	220,03	200		540,03	
Optimonde	2923,28	3776,62	1510,88	300		1810,88	
Photographie	4775,14	379,86	151,97	150		301,97	
Science Nat	212,13	1237,69	495,15	200		695,15	
QI	835,26	164,74	65,91	150		215,91	
Soins Infirmier	-194,78	3355,82	1342,54	708		2050,54	
Gestion	497,44	7502,56	3001,49	1000		4001,39	
Graphisme	5889,66	0	0		2700	-2200	
Science Informatique	70			250		250	
Communication				350		350	
				4847,15	4847,15	0	15000



TABLE DE CONCERTATION H25-#01

SMASH appuie

Histoire et Civilisation propose de donner le droit de parole à Gaele Foret

Plein Air appuie

Adopté à l'unanimité

CAVÉ propose de retirer 20\$ à Maintenance Industrielle pour l'attribuer à CAVÉ

Maintenance industrielle appuie

Adopté à l'unanimité

Communication propose de :

- Retirer 50\$ à Design d'intérieur ;
- Retirer 50\$ à Optimonde;
- Retirer 50\$ à Technique de gestion;
- Attribuer 150\$ à Communication.

SAE appuie

Battu à majorité

Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

5.3 Budget d'immobilisation ([Projet](#))

Photo propose d'adopter le budget d'immobilisation tel que présenté

OuiCVM appuie

Adopté à l'unanimité

BE propose la fermeture de la Table de concertation H25-01 à 22:30

OuiCVM appuie

Adopté à l'unanimité

Plan d'action A21

Lutte contre les violences sexuelles

Phase III

- ✓ Considérant le mandat sur le Règlement visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel au sein de l'AGECVM voté par le [Forum Numérique A20-01](#);
- ✓ Considérant nos mandats internes pour lutter contre les violences à caractère sexuel;
- ✓ Considérant le nombre inquiétant d'étudiant.e.s n'ayant pas suivi la formation
- ✓ Considérant que l'AGECVM prend à cœur la lutte contre les violences à caractère sexuels;
- ✓ Considérant les informations transmises au Bureau Exécutif en ce qui concerne le plan de route actuelle;

Le Bureau exécutif propose

- ❖ **Que la formation contre les violences à caractère sexuels devienne obligatoire à tous les signataires, aux représentant.e.s, aux personnes impliquées dans la mobilisation, ainsi qu'aux personnes avec responsabilité de l'AGECVM;**
- ❖ **Que le suivi soit effectué par le Bureau Exécutif, un comité ad hoc ou toute autre instance compétente;**
- ❖ **Que les instances de l'AGECVM puissent appliquer des sanctions, si besoin est, contre un.e de ses membres n'ayant pas suivi la formation;**
- ❖ **Que l'AGECVM procède, en collaboration ou pas avec l'Administration du Cégep du Vieux Montréal, à une campagne de sensibilisation en direction des étudiant.e.s;**
- ❖ **Que l'AGECVM renouvelle les mandats et positions voté.e.s lors des sessions précédentes, principalement le mandat inclus dans le [plan d'action de la session A20](#) : *Règlement visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel au sein de l'AGECVM.***

Plan d'action A21 – Lutte contre les violences sexuelles : Phase III

Assemblée générale A21-01 (08 septembre 2021)



Calendrier proposé :

Mars 2025

- **05 mars 2025 (T.C. H25-02) :**
 - o Nomination d'un-e responsable de production, sinon gestion par le secrétariat de l'AGECVM
 - o Déterminer une procédure de suivi pour le choix du thème général et des 12 thèmes mensuels;
 - o Valider courriel concours graphiste, dont rémunération proposée;
 - o Valider courriel appel d'offre Imprimeurs, dont quantité à imprimer;
 - o Valider courriel concours illustrations, dont les prix proposées pour les vainqueur.e.s
- **07 mars 2025 au plus tard :** Courriel concours graphiste (voir ci-dessous)
- **07 mars 2025 au plus tard :** envoyer appel d'offre pour imprimerie (voir ci-dessous) pour décision à la Table de concertation H25-04.
- **31 mars 2025 :** date limite pour les projets de graphisme : toutes les projets des graphistes seront soumis à un processus de sélection, et le choix sera fait par consultation du 2 avril au 14 avril inclus (réservée aux seul.e.s membres de l'AGECVM) *Google Forms* à valider à la Table de concertation H25-04
- **14 avril 2025 :** date limite pour devis imprimeurs (décision en T.C. H25-04, 17 avril 2025)
- **16 avril 2025 :** Déterminer le thème général et des 12 thématiques mensuelles pour recherche de textes et contenu
- **17 avril 2025 au plus tard :** Appel avant le lundi 21 avril 2025, via courriel, à nos membres pour les dessins ou photos des couvertures et des illustrations mensuelles (12) - à valider lors de la Table de concertation H25-05, 07 mai 2025 (voir ci-dessous).
- **4 mai 2025 :** Illustrations couvertures et des 12 thématiques mensuelles : date limite pour remise des projets de nos membres validé en T.C. H25-05, 07 mai 2025

Mai 2025

- **03 mai 2025 :** Accord avec le cégep (Direction des Services aux étudiants) sur le contenu pratique qui concerne le cégep : évaluation des apprentissages, ressources internes pour les étudiant-e-s, ...
- **10 mai 2025 :** Définition du contenu pour les 212 pages et de la manière de la compléter par la-le responsable désigné-e (et par toute autre instance désignée par le Bureau exécutif), et validation en Bureau exécutif;

Fin mai 2025

- Tous les textes disponibles et validés par le-la responsable désigné-e

16-juin 2025

- Travail du-des graphiste-s terminé pour dernière relecture par le-la responsable désigné-e (et par toute autre instance désignée par le Bureau exécutif)

Vendredi 21 juin 2025 : remise à l'imprimeur sélectionné

Vendredi 09 août 2025 : Livraison de l'AGEnda 2025-2026 à l'AGECVM

1. Lancer concours graphiste : courriel au plus tard le 07 mars 2025:

Proposition courriel pour concours graphistes AGEnda 2025-2026

Bonjour

L'AGECVM est à la recherche de graphistes et / ou artistes pour assurer la mise en page du fabuleux AGEnda 2025 - 2026 (fusion de l'acronyme "AGE - Association générale étudiante" et "agenda").

Nous recherchons des gens motivés pour assurer la mise en page des textes, des cases et des calendriers. Bref, tout ce qui concerne l'intérieur de ce futur merveilleux AGEnda!

Période de production: mai et juin 2025, pour remise à l'Imprimeur idéalement le lundi 16 juin 2025, au plus tard le vendredi 27 juin 2025.

Vous devez fournir, seul-e ou en équipe, un portfolio d'œuvres démontrant votre exceptionnel talent dans la mise en page et / ou ce que vous jugez pertinent pour démontrer vos incroyables capacités (**entre autres une SEULE esquisse d'une page calendrier de l'AGEnda** – voir le [cahier](#) du concours 2022) au secrétariat de l'AGECVM (local 3.85) **AVANT LE VENDREDI 31 MARS 2025.**

Toutes les candidatures seront soumises à un processus de sélection, et le choix sera fait par consultation *Google Forms* du 02 au 14 avril 2025 (**réservée aux seul.e.s membres de l'AGECVM**) à valider à la Table de concertation H25-04, du 16 avril 2025.

De quelques idées pour l'AGEnda 2025-2026



Pour participer à ce concours, [vous devez être étudiant ou étudiante au Cégep du Vieux Montréal à la session H25](#), et donc membre de l'AGECVM.

Ce travail colossal est brillamment récompensé de 3.000,00 (trois mille) \$, cette somme pouvant être divisée si une équipe de deux ou plusieurs personnes soumettent un projet commun, et évidemment d'un grand merci de toute l'équipe !

Nous sommes impatient-e-s de voir vos œuvres!

Secrétariat de l'AGECVM

2. **Devis imprimeur : courriel au plus tard le 07 mars 2025**

Proposition courriel pour devis impression AGEnda 2025-2026

Bonjour à vous,

En tant que coordonnateur de la production de l'agenda 2025-2026 de l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM), nous souhaiterions recevoir votre devis concernant l'impression de cette année.

Si vous pouviez nous répondre **d'ici le lundi 14 avril 2025**, nous en serions très heureux

Notre devis:

Produit demandé : Agenda 2025 – 2026

Format : 5 ¼ X 8 ¼

Ouvert : 10 ½ X 8 ¼

Nombre de pages : **212** p 100 M Offset #2 avec contenu recyclé (100% de fibres post-consommation) – FSC + 4 p. couvertures

Papier : Couv. Tango Advantage C2C, 0.12 blanc - FSC

Couleur :

Intérieur : 212 pages noir avec fond perdu

Couverture : 4 pages imprimées 4 couleurs process recto, noir verso avec fond perdu + lamination lustré recto et verso

Reliure : Spirale plastique (couleur noir), coins perforés

Présentation : tête-bêche (Textes + Session Automne 2025 / Session Hiver 2026)

Certification FSC souhaitée (avec logo)

Épreuves : Épreuves couleurs

Quantité : 6000 en août 2025 (**À préciser**)

Préciser délai entre passer commande ferme et livraison des agendas imprimés

Tolérance acceptable : ± 2%

Empaquetage : en boîtes

Livraison : 255 Ontario est, Montréal, Au plus tard le **vendredi 09 août 2025: Pénalités éventuelles en cas de retard causé par l'imprimeur.**

Fourni par l'AGECVM : CD final au plus tard le **vendredi 27 juin 2025**, Sorties laser

Le choix de l'imprimeur sera connu après la Table de concertation H25-04, du mercredi 16 avril 2025.

Au plaisir de travailler avec vous

XXX XXX

Coordonnateur-trice de production

AGEnda 2025-2026

AGECVM

NB: Envoyer toute votre correspondance au courriel de l'AGECVM (agecvm@hotmail.com)

j.rioux@pcacal.com

scasimiro@laurentien.ca

karenb@iheon.com

3. Illustrations couvertures et thèmes mensuels : courriel au plus tard le 21 avril 2025

Proposition courriel pour dessinateur-trice-s ou photographes AGEnda 2025-2026 :

Couverture et dessins ou photos thématiques mensuelles

L'AGECVM est à la recherche de dessinateurs et de dessinatrices ou de photographes, de créateurs et de créatrices, dans le but :

- de concevoir **les 2 pages de couverture** (Session A25 - Session H26) de l'AGEnda 2025 - 2026 (fusion de l'acronyme "AGE - Association générale étudiante" et "agenda") autour du thème : **À préciser**
- de réaliser des dessins ou des photos pour **illustrer les thèmes choisis pour chacun des douze mois** de l'année, soit :

Mois	Thématique
Aout 25	À préciser
Septembre 25	À préciser
Octobre 25	À préciser
Novembre 25	À préciser
Décembre 25	À préciser
Janvier 26	À préciser
Février 26	À préciser
Mars 26	À préciser
Avril 26	À préciser
Mai 26	À préciser
Juin 26	À préciser
Juillet 26	À préciser

Vous pouvez participer aux pages couvertures (dessin uniquement) et mensuelles (dessins ou photos : 12)), ou ne sélectionner que la couverture et/ou un ou plusieurs thèmes mensuels qui vous intéressent.

Les œuvres doivent être :

- pour les dessins, sur un support papier, celui-ci étant plus facilement "numérisable" par notre équipe de graphistes.
- Pour les photos, sur tirage papier + fichier .jpeg à communiquer au courriel agecvm@hotmail.com

La taille n'est pas soumise à des restrictions particulières, étant donné la possibilité des numérisateurs d'agrandir ou de rapetisser les fichiers.

Pour le reste, il n'y a que les limites votre imagination!

Pour participer à ce concours, **vous devez être étudiant ou étudiante au Cégep du Vieux Montréal à la session H25**, et donc membre de l'AGECVM.

Vous n'avez qu'à apporter ou communiquer votre ou vos œuvres au secrétariat (A3.85)

AVANT LE DIMANCHE 07 MAI, 23H59 :

Elles seront mises de côté et passeront à travers un processus de sélection et validation lors de la Table de concertation H25-05, 07 mai 2025 (voir [livret](#) du concours mai 2022).

Notez qu'il y aura une bourse de 2500,00 (deux mille cinq cents) \$ (soit 1.000,00 (mille) \$ pour les 2 couvertures et 125,00 (cent vingt-cinq) \$ par illustration mensuelle retenue, à partager entre la-les personne-s sélectionné-e-s pour illustrer notre AGEnda 2025-2026.

Nous attendons avec impatience vos idées, vos dessins !!!

XXX XXX

Coordonateur-trice de production

AGEnda 2025-2026

AGECVM

Historique des mandats d'Assemblée générale sur l'AGenda

2005-09-14	A05-01	2.1	<p>Natacha Audy (Graphisme) propose</p> <ul style="list-style-type: none"> - que l'AGECVM produise l'agenda 2006-2007 de manière autonome - que cet agenda soit intégralement féminisé - que cet agenda soit sans publicité - que le Comité exécutant aux Affaires internes soit chargé de diffuser un appel d'offre pour la création graphique de l'agenda selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> * être étudiant-e-s du cégep du Vieux Montréal; * présenter un porte folio; * présenter une idée de projet d'agenda 2006-2007; * constituer une équipe polyvalente - que le Comité de coordination soit chargé de recommander un ou une équipe de candidat après organisation de rencontre avec les candidat-e-s <p>Anne-Marie Gallant (Langue) appuie Adoptée à l'unanimité</p>
2004-10-27	A04-04	1.0	<ul style="list-style-type: none"> - de payer le solde de l'AGenda 2004-2005, soit deux mille quatre-vingt dix-neuf dollars et 75 sous (2 099,75 \$), au cégep du Vieux Montréal - revenir à la prochaine assemblée générale régulière sur les mandats concernant l'AGenda
2004-09-15	A04-02	3.0	de former un comité chargé de suivre la question de l'AGenda, de quérir un avis juridique sur cette question et de reporter le point à la l'Assemblée générale du 22 octobre
2003-01-29	H03-01	1.0	Étienne Deslandes (TES) propose de reporter le projet Agenda en 2204 dans le but de disposer de meilleurs outils tels un comité s'en chargeant et une définition plus claire du projet
2002-05-01	H02-06	1.0	<p>Considérant les mandats de notre Association et la demande faite par les Services aux étudiants, Rémi Bourget propose que l'Association s'associe pour l'Agenda avec ces Services aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucune publicité; - [accord de l'Association sur le contenu publicitaire;] - aucun lien avec la Fondation; - 15 à 22 pages consacrées à la vie de l'Association étudiante; - gratuité de l'agenda; - [déduction des revenus publicitaires du coût de production;] - participation de l'AGECVM pour la moitié du solde du coût de production jusqu'à un maximum de dix mille dollars, toutes taxes comprises.

AGenda 2025-2026 : Graphistes : Résultats (15 avril 2025)

235 votes

2025 → Semaine 1

25 **Lundi**
 9h50 ÉDUC.
 10h15 PHILO.
 Heures des cours

26 **Mardi**

27 **Mercredi**
 ✓ Math
 ✓
 ✓
 Pour les devoirs

28 **Jeudi**

29 **Vendredi**

Remises
 ✓
 ✓
 ✓
 Pour les projets

30 **Samedi**

31 **Dimanche**

Notes
 Notes importantes
 Des RDV

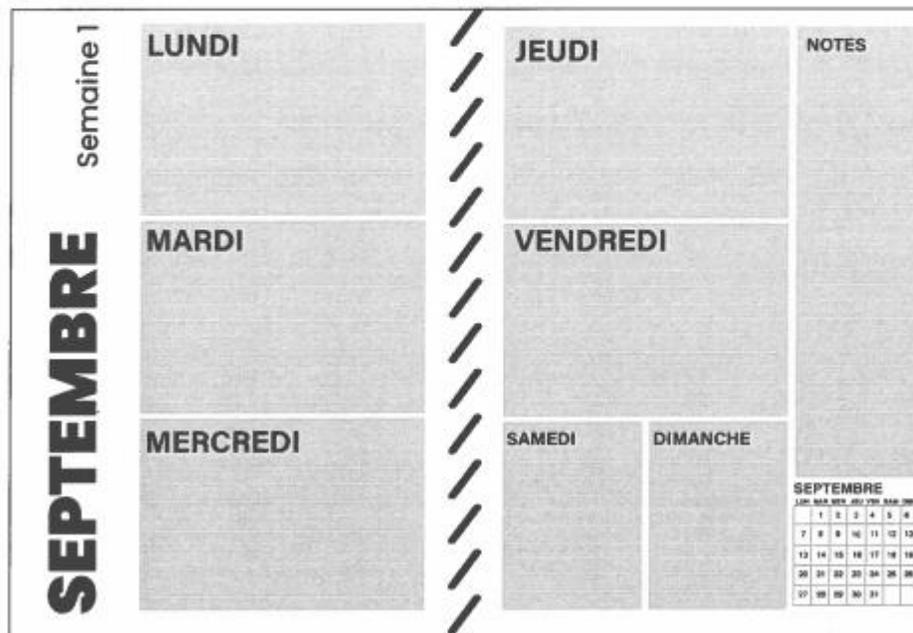
12 bonhommes différents (par mois)

D	L	M	M	J	V	S
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

1

Damia Bouchebab: 72 (30.6 %)

Esquisse d'une page de calendrier
Par Emma Desforges et Frédéric Bergevin-Martin



2

Emma Desforges et Frédéric Bergevin-Martin : 42 (17.9 %)

SEMAINE 3

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2

LUNDI 16

8h00	13h30
8h55	14h25
9h50	15h20
10h45	16h15
11h40	17h10
12h35	18h00

MARDI 17

8h00	13h30
8h55	14h25
9h50	15h20
10h45	16h15
11h40	17h10
12h35	18h00

MERCREDI 18

8h00	13h30
8h55	14h25
9h50	15h20
10h45	16h15
11h40	17h10
12h35	18h00

JEUDI 19

8h00	13h30
8h55	14h25
9h50	15h20
10h45	16h15
11h40	17h10
12h35	18h00

VENREDI 20

8h00	13h30
8h55	14h25
9h50	15h20
10h45	16h15
11h40	17h10
12h35	18h00

SAMEDI 21	NOTES
DIMANCHE 22	

3

Gabriel Gouvreau : 53 (22,6 %)

MARS ★ 2025

	LUNDI	MARDI	MERCREDI
8:00			
8:55			
9:50			
10:45			
11:40			
12:35			
13:30			
14:25			
15:20			
16:15			
17:10			
18:00			
notes			

semaine 9

	JEUDI	 VENDREDI	 SAMEDI
8:00			
8:55			
9:50			
10:45			
11:40			
12:35			
13:30			DIMANCHE
14:25			
15:20			
16:15			
17:10			
18:00			
notes			

4

Louann Rollin Parent : 16 (6,8%)

SEMAINES

juin

8:00	LUN	MAR
9:00		
10:00	01	
11:00		
12:00		
13:00		
14:00		
15:00		02
16:00		
17:00		
18:00		

juin

8:00	MER	JEU	VEN
9:00			
10:00	03		05
11:00			
12:00			
13:00			
14:00			
15:00		04	
16:00			
17:00			
18:00			

Empty rounded rectangular box with horizontal lines for notes.

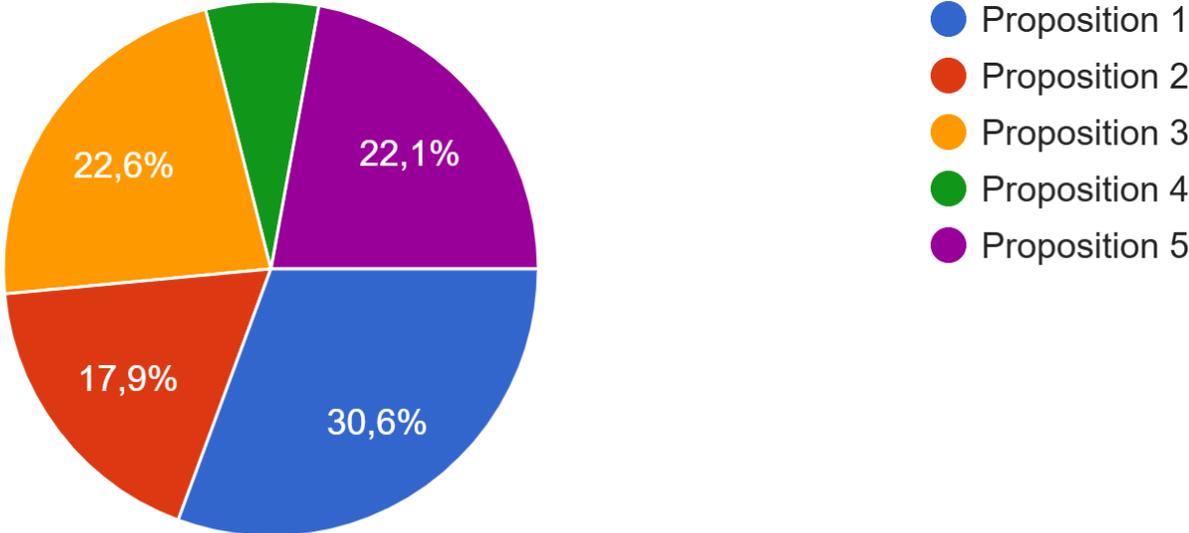
SAM	DIM
06	07

5

Rosalie Picard et Khalil Assia: 52 (22,1 %)

Veillez choisir votre choix par les quatre propositions suivante:

235 réponses



2025

Semaine 1

Août

Lundi

○
○
○
○

25

Mardi

○
○
○
○

26

Mercredi

○
○
○
○

27

Jeudi

○
○
○
○

28

Vendredi

○
○
○
○

29

Remises

○
○
○
○

Samedi

30

Dimanche

31

Notes

D	L	M	M	J	V	S
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				



CONFIRMATION DE PRIX



HÉON & NADEAU
Imprimerie

Date : 2025/04/14
Devis : D084485-1-1

A.G.E. CEGEP DU VIEUX-MTL (AGECVM)
255 ONTARIO EST, LOCAL A3.85
MONTREAL
QUEBEC, CANADA H2X 1X6
Tél. : (514)521-6445 Téléc. : (514)982-6107
agecvm@hotmail.com
A/S : **Taha Boussaa**

383 Boul. Bonaventure
Victoriaville, QC, G6T 1V5
Tél. : (819)758-3133
Téléc. : (819)758-0589

Il nous fait plaisir de vous soumettre nos prix pour le travail décrit ci-dessous aux conditions mentionnées.

- Votre demande :** Agenda Cegep du vieux Montréal
Format : ouvert 10.5 x 8.25 fini 5.25 x 8.25
Papier : 212 pages intérieures : Enviro opaque 100m - FSC
Couverture : Kallima C2C .012 blanc - FSC
Impression : 212 pages intérieures Noir recto-verso
Couverture 4 couleurs process recto-verso + Laminage lustré recto-verso
Finition : pages intérieurs avec perforations au coin
Reliure spirale noire
- Matériel fourni par le client :** Support informatique compatible avec nos logiciels (aucune correction à faire).
- Matériel fourni par l'imprimeur :** Épreuve PDF
Emballage : En boîtes sur palette
Livraison : 1 livraison a Montréal

Quantité	Prix / 1 000	Total
6 000	3 040.5000\$	18 243.00\$

* Tolérance : + / - 2% de la quantité commandée au prix du mille.

* Livraison : Déchargement manuel et frais de "tailgate" en sus.

À noter que les prix n'incluent pas les probables frais que les États-Unis et le Canada discutent présentement de s'imposer.

Cette soumission est calculée avec LES PRIX EN VIGUEUR AUJOURD'HUI sous réserve de tout changement du coût des matières premières et est sujette à modifications jusqu'à réception du matériel à produire. Taxes sont en sus si applicables.

Je reconnais avoir lu et compris les termes et conditions de la présente soumission. J'accepte la présente soumission constituant ainsi le contrat d'impression, avec les termes et conditions stipulés à l'ouverture de crédit, le cas échéant.

Estimateur : Charles Héon - poste 323 - charlesh@iheon.com

No commande : _____ Date : _____

Karen Boutin

Nom : _____

Représentante - Poste 219
karenb@iheon.com

Signature : _____



MONTMAGNY
 350, rue des Entrepreneurs
 Montmagny, Québec, Canada G5V 4T1
 (418) 246-5666 Télécopieur: (418)

SOUMISSION

508867-1

Date
2025-04-15

**AGECVM- ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANT]
 DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL**

255 RUE ONTARIO EST, A385
 MONTRÉAL, QC
 H2X 1X6

TEL.:514-982-3437 FAX:514-982-6107

À l'attention de: **MARYANE DAIGLE**

Il nous fait plaisir de vous soumettre nos prix et conditions concernant le travail suivant selon vos spécifications.

Des questions ?	
Votre représentant	Stéphane Casimiro scasimiro@marquislivre.com
Votre conseiller au service client	Louise Robin lrobin@marquislivre.com
Votre accès FTP Usager :	https://ftp.marquislivre.com/Login AGECVM
Mot de passe :	hQ57ir3A

TITRE AGENDA 2025-2026

FORMAT FINI: 5.25 X 8.25
NOMBRE DE PAGES: 216
ENCRE (IMPR. DES PAGES): 1(NOIR) / 1(NOIR), AVEC MARGES PERDUES
COUVERTURE D'ENCRE
PAPIER INTÉRIEUR: ENVIRO 100M BLANC 74 GSM (FSC-100) - 454 PPI
COUVERTURE IMPRESSION : 4(PROCESS) / 1(PROCESS)
COUVERTURE FINITION : LAMINATION GLOSS RECTO-VERSO
MATÉRIEL: 12PTS C2C (FSC-MIX)
RELIURE: SPIRALE (NOIR)
MATÉRIEL INTÉRIEUR DU CLIENT: FICHIERS INFO.(ÉPREUVE PAPIER)
MATÉRIEL COUVERTURE DU CLIENT: FICHER INFO + ÉPREUVE COURRIEL
FICHER E-PUB: NON-INCLUS
SURPLUS ET DÉFICITS DE FABRICATION TOLÉRANCE DE 2%
AUTRE: COINS INFÉRIEUR DROIT DÉTACHABLE

QTE: 6000
PAGES: 216

UNITÉ: 4.1520\$
TOTAL: 24,912.00\$
ADD.: 3.7370\$

ÉPINE:
POIDS: 3514 LBS
LIVRAISON: MONTRÉAL(QC)

TERMES: NET 30

NOTES: PRIX VALIDES SI PRODUCTION EN JUIN 2025 SAUF FLUCTUATION DES PRIX DE PAPIER
 TÊTE-BÊCHE

Intéressé par l'impression sur tranche (jaspage), contactez- nous !

Taxes et douanes en sus (si applicable). Prix en CAD. Les termes et conditions énoncés sur notre site web (<https://www.marquisbook.com/fr/termes-et-conditions>) font partie intégrante de la présente proposition. Dû aux fluctuations du coût des matières premières et du transport, le prix soumis est valide pendant 30 jours suivant la date de la soumission et seulement si le travail est complété dans les 30 jours suivant cette même date. Chaque commande liée à cette proposition

Nous vous remercions et espérons vous servir prochainement.

Est présentée par approbation de confirmer notre commande. De plus, je déclare connaître les clauses et conditions relatives à la soumission et je les accepte sans aucune réserve.

Date: _____

Adresse(s) de livraison: _____

Quantité: _____ Prix: _____

Signature _____

S.V.P. NOUS RETOURNER UNE COPIE SIGNÉE DE LA PRÉSENTE AVEC VOTRE MATÉRIEL

Confidentiel, informations exclusives, ne pas partager

**MONTMAGNY**

350, rue des Entrepreneurs
Montmagny, Québec, Canada G5V 4T1
(418) 246-5666 Télécopieur: (418)

SOUMISSION**508867-1**Date
2025-04-15**AGECVM- ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANT]
DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL**

255 RUE ONTARIO EST, A385

MONTRÉAL, QC

H2X 1X6

TEL.:514-982-3437 FAX:514-982-6107

Des questions ?

Votre représentant	Stéphane Casimiro scasimiro@marquislivre.com
Votre conseiller au service client	Louise Robin lrobin@marquislivre.com
Votre accès FTP Usager :	https://ftp.marquislivre.com/Login AGECVM
Mot de passe :	hQ57ir3A

Coût du régime [2025-2026]	Automne	Hiver	Total	Automne	Hiver	Total
FRAIS SANTÉ	3,74 \$	37,21 \$	40,95 \$	3,74 \$	37,21 \$	40,95 \$
FRAIS DENTAIRE	9,61 \$	49,44 \$	59,05 \$	9,61 \$	64,44 \$	74,05 \$
TOTAL	13,35 \$	86,65 \$	100,00 \$	13,35 \$	101,65 \$	115,00 \$
Régime bonifié (50%-50%) [2026-2027]	Automne	Hiver	Total	Automne	Hiver	Total
FRAIS SANTÉ	20,47 \$	20,47 \$	40,95 \$	20,48 \$	20,48 \$	40,95 \$
FRAIS DENTAIRE	29,53 \$	29,53 \$	59,05 \$	37,03 \$	37,03 \$	74,05 \$
TOTAL	50,00 \$	50,00 \$	100,00 \$	57,50 \$	57,50 \$	115,00 \$
Couverture	Couverture		Couverture		Couverture	
SANTÉ						
Décès et mutilation par accident	2 500 \$		2 500 \$			
Frais d'enseignement	25\$/heure, jusqu'à 1000\$		25\$/heure, jusqu'à 1000\$			
Vaccins	80%		80%			
Équipement médical	80%		80%			
Services diagnostiques	80%		80%			
Ambulance	80%		80%			
Indemnité d'hospitalisation	-		-			
Hospitalisation en chambre semi-privée	80%		80%			
Massothérapeute, orthothérapeute ou kinésithérapeute* (nécessite une recommandation médicale)	40\$ visite/ Max 400\$		40\$ visite/ Max 400\$			
Chiropraticien	40\$ visite/ Max 400\$		40\$ visite/ Max 400\$			
Physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique ou thérapeute du sport	40\$ visite/ Max 400\$		40\$ visite/ Max 400\$			
Diététiste ou nutritionniste	-		-			
Ostéopathe	-		-			
Podiatre ou podologue	-		-			
Services diagnostiques (avec une recommandation médicale)	Max 500\$		Max 500\$			
Anti-dépresseur,	2e payeur		2e payeur			
Neurostimulants	2e payeur		2e payeur			
Hormonothérapie (hormones et bloqueurs d'hormones)	2e payeur		2e payeur			
Contraceptif Oraux	2e payeur		2e payeur			
Injection contraceptive	2e payeur		2e payeur			
Anneaux contraceptif	2e payeur		2e payeur			
Timbre contraceptif	2e payeur		2e payeur			
Contraceptif Physique (Sterilet avec ou sans hormone)	2e payeur		2e payeur			
Glucomètre	achat		achat			
Vision						
Examen de la vue	50\$ /Annuel		50\$ /Annuel			
Lunettes et lentilles cornéennes	-		-			
Maximum Annuel portion Santé	5 000 \$		5 000 \$			
Voyage						
Durée	120 jours		120 jours			
Accident et soins médicaux d'urgence	5 000 000 \$		5 000 000 \$			
Annulation de voyage	3 000 \$		3 000 \$			
Interruption de voyage	7 500 \$		7 500 \$			
DENTAIRE						
Accident dentaire	Maximum de 5 000 \$		Maximum de 5 000 \$			
Services de prévention (Examen/Nettoyage)	50%		65%			
Services de base	40%		60%			
Extraction des dents	40%		60%			
Examens périodiques	préventif 12 mois		préventif 12 mois			
Maximum annuel (services prévention et de base)	500 \$		500 \$			
JURIDIQUE						
Juridique Logement	-		Oui			
Juridique Essentiel (Logement, académique, travail, petite créance, droits fondamentaux, Médiation civile)	Oui		-			
TÉLÉMEDECINE						
Basique	-		Oui			
PROGRAMME MIEUX-ÊTRE (PMÉ)						
4 SÉANCES.Ligne ressources en santé mentale (PAE-DIALOGUE)	Oui		Oui			
AFFIRMATION DE GENRE						
GSC PLUS (Dx portion psy/Legal)	Oui		Oui			

CONSIDÉRANT que la police d'assurance actuelle de l'AGECVM a été adoptée en 2018;

CONSIDÉRANT les demandes répétées depuis 2020 de la mettre à jour, exprimées par une large partie de nos membres;

CONSIDÉRANT que la politique d'assurance actuelle est incomplète ainsi que très limitée, avec la couverture se limitant notamment aux accidents;

CONSIDÉRANT que l'ASEQ ne peut offrir d'assurance se limitant seulement aux accidents dès la prochaine session;

CONSIDÉRANT qu'une modification d'une politique d'assurance engendrera une hausse du prix du service (cotisations) et donc un changement des coûts par session des membres de l'AGECVM;

CONSIDÉRANT que la session d'hiver 2025 se termine sous peu et qu'il sera difficile d'organiser une assemblée générale afin de voter une modification de la police d'assurance;

CONSIDÉRANT que nous avons dépassé le délai pour changer la cotisation pour la session A25;

CONSIDÉRANT la très large consultation menée envers nos membres, en fin A24, sur les besoins en assurances et accès de santé qui révèle un profond besoin ainsi qu'une écrasante volonté de garder une couverture d'assurance collective;

CONSIDÉRANT la consultation mentionnée précédemment, l'Association a établi avec l'assureur deux propositions de plans qui respectent les besoins de la communauté;

QUE L'AGECVM change sa couverture d'assurance collective;

QUE L'AGECVM organise un référendum Omnivox sur le sujet de la modification de la police d'assurance;

QUE les options présentées soient les suivantes : **VOIR ANNEXE 1**

QU'UNE semaine d'information soit effectuée lors du référendum afin d'informer les membres des différentes options;

QUE L'AGECVM, pour pallier le fait qu'il est trop tard pour récolter la cotisation A25 à temps, qu'elle adopte le plan unique de frais pour 2025-2026 (tel que présenté en ANNEXE 2) et reviennent à la facturation régulière pour 2026-2027;

ANNEXE 1: Plans proposés

Couverture	Couverture	Couverture
SANTÉ		
Décès et mutilation par accident	2 500 \$	2 500 \$
Frais d'enseignement	25\$/heure, jusqu'à 1000\$	25\$/heure, jusqu'à 1000\$
Vaccins	80%	80%
Équipement médical	80%	80%
Services diagnostiques	80%	80%
Ambulance	80%	80%
Indemnité d'hospitalisation	-	-
Hospitalisation en chambre semi-privée	80%	80%
Massothérapeute, orthothérapeute ou kinésithérapeute* (nécessite une recommandation médicale)	40\$ visite/ Max 400\$	40\$ visite/ Max 400\$
Chiropraticien	40\$ visite/ Max 400\$	40\$ visite/ Max 400\$
Physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique ou thérapeute du sport	40\$ visite/ Max 400\$	40\$ visite/ Max 400\$
Diététiste ou nutritionniste	-	-
Ostiopathe	-	-
Podiatre ou podologue	-	-
Services diagnostiques (avec une recommandation médicale)	Max 500\$	Max 500\$
Anti-dépresseur,	2e payeur	2e payeur
Neurostimulants	2e payeur	2e payeur
Hormonothérapie (hormones et bloqueurs d'hormones)	2e payeur	2e payeur
Contraceptif Oraux	2e payeur	2e payeur
Injection contraceptive	2e payeur	2e payeur
Anneaux contraceptif	2e payeur	2e payeur
Timbre contraceptif	2e payeur	2e payeur
Contraceptif Physique (Sterilet avec ou sans hormone)	2e payeur	2e payeur
Couverture pour étudiants diabétiques	achat ou location	achat ou location
Glucomètre	achat	achat
Vision		
Examen de la vue	50\$ /Annuel	50\$ /Annuel
Lunettes et lentilles cornéennes	-	-
Maximum Annuel portion Santé	5 000 \$	5 000 \$
Voyage		
Durée	120 jours	120 jours
Accident et soins médicaux d'urgence	5 000 000 \$	5 000 000 \$
Annulation de voyage	3 000 \$	3 000 \$
Interruption de voyage	7 500 \$	7 500 \$
DENTAIRE		
Accident dentaire	Maximum de 5 000 \$	Maximum de 5 000 \$
Services de prévention (Examen/Nettoyage)	50%	65%
Services de base	40%	60%
Extraction des dents	40%	60%
Examens périodiques	préventif 12 mois	préventif 12 mois
Maximum annuel (services prévention et de base)	500 \$	500 \$
JURIDIQUE		
Juridique Logement	-	Oui
Juridique Essentiel (Logement, académique, travail, petite créance, droits fondamentaux, Médiation civile)	Oui	-
TÉLÉMEDECINE		
Basique	-	Oui
PROGRAMME BIEN-ÊTRE (PHÉ)		
4 SÉANCES.Ligne ressources en santé mentale (PAE-DIALOGUE)	Oui	Oui
AFFIRMATION DE GENRE		
GSC PLUS (Dx portion payLegal)	Oui	Oui

ANNEXE 2: Frais unique pour 2025-2026

2025-2026			
	<i>Automne</i>	<i>Hiver</i>	<i>Annuel</i>
Santé	3,74 \$	37,21 \$	40,95 \$
Dentaire	9,61 \$	49,44 \$	59,05 \$
TOTAL	13,35 \$	86,65 \$	100,00 \$

OU

2025-2026			
	<i>Automne</i>	<i>Hiver</i>	<i>Annuel</i>
Santé	3,74 \$	37,21 \$	40,95 \$
Dentaire	9,61 \$	64,44 \$	74,05 \$
TOTAL	13,35 \$	101,65 \$	115,00 \$

Entente de collaboration – Révision
AGECVM – CVM

Entre

Le cégep du Vieux Montréal, corporation légalement constituée en vertu de la *loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, ayant son siège social au 255, rue Ontario Est, à Montréal, Québec, ici représenté par sa directrice générale et sa directrice des services aux étudiant-e-s, ci-après nommé *Le Cégep*.

Et

L'Association ~~Général-Étudiant~~ générale des étudiantes et étudiants du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM), corporation légalement constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies (parti III)* et accrédité en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*, ayant son siège social au cégep du Vieux Montréal, ici représenté par les personnes assurant les rôles de responsable général, de secrétaire général et de secrétaire permanent, ci-après nommée l'AGECVM.

Préambule

La présente entente de fonctionnement et de collaboration entre le Cégep et l'AGECVM est fondée sur les dispositions de la ~~Loi sur les cégeps~~ Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*.

Elle est aussi fondée sur ~~les engagements inclus au~~ les orientations du *Projet éducatif* du Cégep, ~~en ce qu'il prône des valeurs d'ouverture, de concertation et qu'il oriente engage les efforts de la communauté vers la formation globale des personnes incluant la formation citoyenne. Qui place la personne humaine au cœur de sa mission et prône une approche éducative axée sur le développement intégral de la personne, ainsi que le respect mutuel. Il repose sur des valeurs comme l'entraide, l'équité et la solidarité et appelle au maintien de l'approche inclusive du Collège.~~

1. Reconnaissance mutuelle

- 1.1. Le Cégep et l'AGECVM se reconnaissent mutuellement les mandats et responsabilités qui leurs sont dévolues en vertu de leurs lois constitutives.
- 1.2. En conséquence, le Cégep reconnaît que l'AGECVM a le mandat de représenter les étudiant.e.s du Cégep selon sa charte et ses mandats dûment votés en instance, et l'AGECVM reconnaît que le Cégep a la mission de dispenser les programmes de formation collégiale qui lui sont confiés par le Ministère et de gérer les ressources et infrastructure du Collège.
- 1.3. La présente entente de collaboration a pour objet d'établir les conditions de base permettant la réalisation des responsabilités mentionnées à l'article 1.2.

- 1.4. Des ententes ponctuelles ou complémentaires sur des sujets spécifiques peuvent être conclues entre les parties et doivent être annexés à la présente.
- Annexe I: Entente sur l'utilisation du vote électronique par l'AGECVM
 - Annexe II: Entente au sujet de l'entretien des locaux prêtés au comités étudiants et à L'Exode

2. Responsabilités

- 2.1. L'AGECVM et le Cégep reconnaissent que la responsabilité de l'une des parties ne peut être engagée pour aucune considération et sous quelque forme que ce soit par toute action posée par l'autre.

3. Représentant-e-s et informations

- 3.1. Le Cégep désigne sa direction des Services aux étudiant-e-s à titre de responsable de l'exécution de la présente entente, en son absence ou à sa demande, ~~la~~ ~~co~~ordination-une direction-adjointe peut suppléer.

- 3.2. L'AGECVM désigne, pour les mêmes fins, la personne assumant le rôle de responsable a la coordination, le cas échéant, ou tout membre élu en instance (BE-TC-AG).

~~3.3. Dans le but de faciliter l'application des présentes, et dans le respect des dispositions de Lois sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les parties conviennent d'échanger les informations visées aux paragraphes 3.4 à 3.8 aussi souvent que requis.~~

- 3.4. Le Cégep remet à l'AGECVM les règlements et les politiques qui régissent son fonctionnement. De même, l'AGECVM remet au Cégep sa charte, ses statuts et règlements ou tout autre document ~~légal~~ qui décrit son fonctionnement.

- 3.5. En concordance avec son Projet éducatif, le Cégep s'engage à favoriser et respecter l'exercice des droits démocratiques de ses étudiant-e-s. Dans cette perspective, le Cégep s'engage à laisser un trou à l'horaire des étudiantes et étudiants tous les mercredis à compter de 15h30, dans la mesure du possible.

Le Cégep ~~mettra à la disposition de l'AGECVM, à chaque session, les informations suivantes :~~ fera parvenir à l'AGECVM, à la première semaine de chaque session, les informations nécessaires pour joindre leurs membres, comme le prévoit l'article 31 de la Loi sur l'accréditation :

- Nom;
- Prénom;
- Adresse;
- Numéro de téléphone;
- Courriel;
- Programme d'études.

~~Une liste alphabétique des membres de l'AGECVM comprenant : nom, prénom,~~

~~adresse, numéro de téléphone, numéro de matricule et de programme suivi;
Une liste alphabétique des membres de l'AGECVM par programme;
Une liste à partir de laquelle l'Association puisse s'adresser à tous ses membres par courrier électronique et courrier Omnivox;
Ces listes seront émises après les confirmations d'inscription d'automne et d'hiver, selon le cas~~

L'AGECVM transmet au Cégep les informations suivantes **dès que disponible**.

- Une liste des membres de son bureau exécutif;
- Une liste des comités thématiques et de concentration reconnus;
- Une liste de ses employé-e-s ou mandataires, qu'elles soient ou pas étudiant-e-s du Cégep.

3.6. De plus, l'AGECVM pourra recevoir, sur demande et selon de délais raisonnables, des listes préliminaires des informations sur l'horaire-maître ou sur tout autre document relatif à la vie collégiale et susceptible de favoriser l'exercice de son mandat de représentation des étudiant-e-s.

4. Comité d'échanges et de consultation

~~4.1. Un comité paritaire d'échanges et de consultations est créé, et formé pour le Cégep de la direction des Services aux étudiant-e-s et de la direction des Communications et des affaires corporatives, et pour l'AGECVM de deux membres élu-e-s en Assemblée Générale. Les deux parties s'entendent pour assurer une stabilité chez les représentant-e-s à ce comité afin de faciliter le suivi des dossiers.~~

~~Aux membres du comité peuvent s'ajouter en tout temps, des observateurs et observatrices:~~

Ce comité sera composé de 6 membres (3-3) afin de soutenir la stabilité et l'efficacité des suivis opérationnels. Le calendrier proposant au moins 4 rencontres par session sera convenu en début de session. Le comité pourrait aussi se rencontrer ad hoc pour un besoin nécessitant une attention particulière.

~~4.2. Ce comité se réunit aussi souvent que le demande l'exercice de ses compétences, mais au moins trois fois par session.~~

Ce comité a le mandat général d'observer et d'analyser l'évolution des activités et situations ayant cours au cégep du Vieux Montréal, dans le cadre de l'exécution des présentes.

4.3. Il est également le lien entre les parties pour permettre la concertation et la conclusion d'ententes potentielles sur les sujets suivants, ces ententes pouvant, au gré des parties, être annexées aux présentes, cette liste n'est pas exhaustive :

- ✓ Les sujets prévisibles touchants les étudiant-e-s qui seront abordés au conseil d'administration du Cégep, notamment les projets **de politiques et de règlements**;
- ✓ L'accessibilité et la qualité des services offerts aux étudiant-e-s du Cégep et les différents facteurs pouvant intervenir sur cette qualité;

- ✓ Les collaborations potentielles quant aux projets d'activités nouvelles au bénéfice des étudiant-e-s du Cégep;
- ✓ Les modes habituels de liaisons entre les parties et les modes d'accès à l'information pertinente à l'exécution des présentes;
- ✓ Les modes de liaison à maintenir dans le cas de mouvements collectifs prévisibles au Cégep ou dans le milieu de l'éducation supérieur;
- ✓ Les prévisions et situations budgétaires de l'une ou l'autre partie, et particulièrement les répartitions budgétaires des Services aux étudiant-e-s;
- ✓ Tout sujet pouvant avoir un impact sur la vie communautaire du Cégep ~~incluant la présence commerciale de tiers du Cégep~~, à propos desquels sujets les parties pourraient émettre des recommandations conjointes;
- ✓ Les projets de réaménagement ou de réaffectations de locaux mis à la disposition de l'AGEVM ou des comités étudiants, étant entendu que les demandes et suggestions seront ensuite prises en compte dans les consultations faites par le Service des ressources matérielles, selon ses échéanciers.
- ✓ Les projets de modification ou d'ajout aux droits, frais, cotisations et contributions assumées par les étudiant-e-s du Cégep

~~4.4 Le comité est aussi lieu d'échanges et de discussions où le Cégep et l'AGEVM s'engagent à se consulter sur tout projet de modification ou d'ajout aux droits, frais, cotisations et contributions assumées par les étudiant-e-s du Cégep, et ce dans les plus brefs délais possibles, en assemblée régulière ou spéciale, le cas échéant.~~

~~4.5 La direction des Services aux étudiants dépose des statistiques au sujet des plaintes relatives aux étudiant-e-s à chaque année.~~

5. Organisation matérielle et financière

5.1. Dans la mesure de ses disponibilités en espaces, le Cégep met à la disposition de l'AGEVM des locaux pour loger son bureau exécutif, son secrétariat permanent et les comités étudiants. Les parties présentes conviennent que tout changement à la localisation ou l'aménagement immobilier de ses locaux fait l'objet de consultations préalables. ~~L'ajout, sur réservation, du local A3.07 aux locaux actuels, est opérant la session suivant la signature de l'Entente.~~

Le Cégep met à la disposition de l'AGEVM le local A3.84 pour loger le Café étudiant *L'Exode*. Ce Café doit, par ailleurs, faire l'objet d'un protocole spécifique quant à sa gestion et aux collaborations avec le Collège et ses différents services.

5.2. Le Cégep met à la disposition de l'AGEVM et de ses comités les services accessibles à la communauté, et ce aux mêmes conditions et tarifs préférentiels que ceux consentis aux autres usagers non subventionnés du Cégep.

5.3. Le Cégep fournit à l'AGEVM, sans frais :

- ✓ L'électricité et le chauffage;
- ✓ L'entretien ménager, hebdomadaire et annuel selon le programme

- technique connu d'entretien du Cégep;
- ✓ Deux lignes téléphoniques;
- ✓ L'accès aux réseaux internet ~~et intranet en autant que ces services soient également sans frais pour les autres usager-ère-s; filaire et wifi sans frais.~~
- ✓ Le mobilier des locaux du bureau exécutif, du secrétariat et des comités étudiants, le tout selon la disponibilité du mobilier en question;
- ✓ Des lieux d'affichages, dont les murs extérieurs des locaux A3.84 et A3.85, soit respectivement du *Café L'Exode* et du secrétariat permanent, et les surfaces entre les ascenseurs;
- ✓ Les murs d'expression sont établis tels que définis par *l'Entente sur les murs d'expression* mise en annexe.

5.4. L'AGECVM est responsable des biens meubles et immeubles qui lui sont confiés par le Cégep, de même que des dommages causés à ces biens autrement que par l'usure normale.

5.5. L'AGECVM remettra annuellement au Cégep un certificat d'assurances établissant qu'elle est couverte pour tous genres de responsabilité, et ce pour un montant minimum d'un million de dollars.

Advenant que l'AGECVM se dote d'un régime de soin de santé et dentaire, une entente doit intervenir entre le CVM, l'AGECVM et l'assureur sélectionné afin d'encadrer la perception des primes, le transfert des primes et la communication des renseignements personnels nécessaires à l'administration du régime.

5.6. En concordance avec l'article 5.3, au-delà des services et équipement fournis par le Cégep, l'AGECVM pourra en acquérir d'autres, à ses frais; elle en informe le Collège afin de s'assurer de la conformité avec les règles et normes en vigueur.

Les meubles et appareils électroménagers achetés ou fournis par l'AGECVM doivent faire l'objet d'une autorisation du Cégep à l'égard de la santé, de la salubrité et de la sécurité. De même, l'AGECVM peut demander au Cégep d'effectuer des travaux dans ses locaux, elle le fait alors par écrit. Le Cégep tentera alors d'analyser avec l'AGECVM la faisabilité du projet, selon les ressources disponibles. Dans le cas où les services du Cégep ne pourraient répondre à la demande de l'AGECVM, mais la considère recevable, l'AGECVM sera référée aux organismes compétents, à ses frais.

5.7. Pendant les heures habituelles d'ouverture du Cégep, les membres et employé-e-s de l'AGECVM ou des comités étudiants ont accès aux locaux qui leur sont dédiés. En dehors de ces heures habituelles, l'accès aux dits locaux doit faire l'objet d'une autorisation du Cégep. ~~En cas de grève, les deux parties doivent se rencontrer pour convenir des conditions et confirmer les heures d'ouverture du Collège de 8h00 à 16h30, et à convenir d'un horaire élargi, pour chaque jour demandé le cas échéant. Si les deux parties s'entendent sur les heures d'ouverture du Collège, tous les locaux de l'AGECVM restent disponibles pour ses membres, employé-e-s ou toutes autres personnes ayant l'autorisation de l'AGECVM.~~ Dans le cas où l'AGECVM se dote d'un mandat de grève, les deux parties doivent convenir des modalités de mise en œuvre de la grève et des conditions d'accès au Collège. Si les deux parties

s'entendent, tous les locaux de l'AGECVM restent disponibles pour ses membres, employé-e-s ou toutes autres personnes ayant l'autorisation de l'AGECVM.

~~5.8. Le personnel de sécurité et d'encadrement du Cégep doivent avoir une autorisation de l'AGECVM afin d'accéder aux locaux de l'AGECVM et de ses comités. En cas d'une situation d'urgence ou d'application d'une loi, il est possible pour le personnel de sécurité et d'encadrement d'accéder aux locaux de l'AGECVM et de ses comités., L'AGECVM sera informée du fait et du motif lorsque tel accès a lieu en l'absence d'un-e de ses représentant-e-s ou employé-e-s.~~

L'accès aux locaux de l'AGECVM et des comités par le personnel de sécurité et d'encadrement doit avoir été convenu au préalable avec l'AGECVM de manière à ce qu'un-e représentant-e de l'AGECVM puisse être présent, sauf en cas de situation d'urgence ou d'application d'une loi. Dans ces cas spécifiques, l'AGECVM sera informée de façon diligente des détails de l'accès et du motif.

À la fermeture du Cégep, le personnel de sécurité s'assurera qu'il n'y a plus personne dans les locaux de l'AGECVM.

5.9. L'AGECVM acquittera les droits et cotisations requis pour l'obtention des permis et licences nécessaires à la tenue de ses activités.

6. Perception de la cotisation étudiante

6.1. En concordance avec la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*, le Cégep perçoit la cotisation fixée par l'AGECVM au moment des inscriptions et selon les mêmes modalités que celles applicables à la perception des droits prescrits par le Cégep. L'AGECVM doit informer le Cégep du taux de sa cotisation en temps utile pour cette perception.

6.2. Le Cégep verse à l'AGECVM 80% des sommes perçues, dès qu'il est en mesure d'établir le bilan de cette perception, ou au plus tard 30 jours après la période d'inscription pour une session donnée.

6.3. Le solde est versé à la fin de la session visé. À ce moment, le Cégep et l'AGECVM vérifient et règlent l'état des comptes à payer et recevoir de part et d'autre.

6.4. L'information sur le nombre d'étudiant-e-s cotisant inscrit-e-s au Cégep pour une session donnée parviendra à l'AGECVM aux moments suivants :

- ✓ Lors du premier versement pour une session visée;
- ✓ Dans les cinq (5) jours qui suivent la confirmation d'inscription d'une session donnée;
- ✓ Au moment du versement final en fin de session.

7. Entrée en vigueur, modification et pérennité

7.1. La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature par les parties.

7.2. Elle sera approuvée et signée à la fin de la session d'hiver de chaque année afin de

permettre son actualisation.

7.3. Toute modification aux présentes doit être approuvée et signée par les parties pour être valide.

7.4. Tout litige quant à l'interprétation ou à l'application des présentes doit être signifié aux représentant-e-s désigné-e-s responsables à l'article 3 et traité au comité d'échanges et de consultations.

8. Statuts et règlements

8.1. Dans le cas où l'AGECVM modifierait sa Charte, ses Statuts et règlements ou tout autre document qui influencerait la présente Entente, les parties doivent se rencontrer et approuver les changements que cette modification entraînerait.

Considérant que :

- Le 1^{er} mai est la journée des travailleurs.euses, célébrée à de nombreux endroits à travers le monde comme un jour férié.
- Les centrales syndicales nationales mènent actuellement une campagne importante contre l'austérité imposée par le gouvernement caquiste de François Legault;
- Le réseau public de la santé est en lutte constante à la privatisation, forcée par les mauvaises conditions de travail et le manque d'effectif découlant de politiques étatiques d'austérité en place depuis plus de 10 ans;
- La multinationale américaine Amazon, possédée par le second homme le plus riche du monde, a préféré jeter à la rue 3500 travailleurs.euses durant une grave crise inflationniste et du logement plutôt que reconnaître un syndicat faisant preuve de bonne foi durant les négociations;
- Avant même la fermeture des entrepôts du Québec, Amazon payait à ses employé.e.s un salaire de misère, étaient l'une des compagnies affichant le plus d'accidents du travail dans la province, et menait des campagnes antisyndicales illégales dans ses entrepôts;
- Amazon a tenté de renverser le code du travail québécois pour enlever aux travailleurs.euses québécois les droits qu'ils ont acquis par la lutte;
- Amazon exploite le statut précaire des travailleurs.euses migrants.es avec un système de contrats d'emplois renouvelés à la pièce, de façon arbitraire et sans préavis.
- Une campagne de Boycott contre Amazon est actuellement en cours auprès de nombreuses associations syndicales à travers l'ensemble de la province.

Il est proposé que l'AGECVM:

- Cesse complètement d'utiliser Amazon, AWS, et tous les services liés ou appartenant à la multinationale.
- Demande au Cégep du Vieux Montréal de cesser aussi complètement d'utiliser Amazon, AWS, et tous les services liés ou appartenant à la multinationale.
- Appuie publiquement la campagne "Ici, on boycotte Amazon", notamment en encourageant ses membres à participer aux actions de mobilisation de la campagne et à cesser d'utiliser les services précédemment mentionnée
- Soit en grève le 1^{er} mai afin de participer aux et/ou organiser des actions de mobilisations larges sur les enjeux de cette grève et de permettre aux travailleurs.euses du collège de faire de même.
- Encourage d'autres associations étudiantes à rejoindre l'effort de grève.